

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement 830/2015/EU

Date d'impression : 22.06.2020

ver.N.: 1

Révision: 22.06.2020

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit** Peinture martelé Argent
- **Nom du produit:** **RELOOK TOUT MARTELE ARGENT**
- **Code du Produit donné par le Client :** 821378 UFI: NDT2-R0K2-J00Y-JFS0
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**
Peinture effet martelé argent en aérosol pour le bricolage et les professionnels
- **Secteur d'utilisation**
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- **Catégorie du procédé** PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
MDP 116 Boulevard Notre Dame. 13006 MARSEILLE FRANCE. Téléphone : 04 96 11 26 70. Fax : 04 96 11 26 73
www.maisondeco.com
- **E-mail de la personne compétente, responsable de la fiche de sécurité :** nathalie.muller@maisondeco.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** 01.45.42.59.59. Société/Organisme : ORFILA.

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétate de n-butyle

numéro CE 919-857-5 - hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

acétone

- **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement 830/2015/EU

Date d'impression : 22.06.2020

ver.N.: 1

Révision: 22.06.2020

Nom du produit: RELOOK TOUT MARTELE ARGENT

(suite de la page 1)

- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P501 Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- Autres dangers :

Quand les boîtiers aérosols sont chauffés à des températures supérieures à 50 °C, ils se déforment et peuvent provoquer un risque de blessures corporelles graves. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent former des mélanges inflammables ou explosifs, même à des températures inférieures à 0 °C. L'utilisation dans des endroits mal ventilés peut provoquer des difficultés de respiration, narcose et inconscience.

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 concernant l'évaluation, l'enregistrement, la restriction des substances chimiques (voir les sections 3 et 2): ne répond pas aux critères de classification comme PBT et vPvB - non applicable. Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, éviter de disperser le produit dans l'environnement.

3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique: Mélanges**- Description :**

Substances dangereuses pour la santé ou l'environnement, contenues dans des concentrations égales ou supérieures à la limite d'exemption des règlements CE sur la base des critères de REACH, ou les limites d'exposition communautaires sur le lieu de travail.

Boîtier aérosol sous pression contenant un mélange de solvants, résines, pigments, additifs et propulseur.

- Composants :

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-0000	oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	>30-<40%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-0000	acétate de n-butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	>10-<20%
	numéro CE 919-857-5 - hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336	>5-<10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29-0000	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226	>5-<10%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-0000 01-2119498062-37-0000	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	>5-<10%
CAS: 7429-90-5 EINECS: 231-072-3 Reg.nr.: 01-2119529243-45-0000	Aluminium en poudre (stabilisée) ⚠ Flam. Sol. 1, H228	>2,5-<5%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32-0000	Xilène (benzène <0.01%) ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	>2,5-<5%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-0000	acétate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	>1-<2,5%

- SVHC : le mélange ne contient pas de SVHC.**- Indications complémentaires :** Hydrocarbures en C3-4 Nota K 1,3 Butadiène <0,1%

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement 830/2015/EU

Date d'impression : 22.06.2020

ver.N.: 1

Révision: 22.06.2020

Nom du produit: RELOOK TOUT MARTELE ARGENT

(suite de la page 2)

4 Premiers secours

- Description des premiers secours

- Indications générales :

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

- après inhalation :

Transporter immédiatement la victime vers un endroit non contaminé. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité, en étendant bien la tête, pour faciliter les vomissements

- après contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser de solvants. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

- après contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte. Protéger les yeux avec une gaze stérile. Ne pas utiliser de gouttes ou pommades d'aucune sorte avant la visite du médecin spécialiste.

- après ingestion :

Une ingestion accidentelle est un événement peu probable pour un produit aérosol. Consultez immédiatement un médecin. Faire vomir seulement sur indication du médecin.

- Indications destinées au médecin:

- Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Le manque d'oxygène dû à de fortes concentrations peut provoquer l'asphyxie.

- Risques:

Risque d'incidents respiratoires

Seulement si aspiré pendant l'éventuel ingestion, on court le risque de broncho-pneumonie et oedème pulmonaire.

- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: Poudre sèche, dioxyde de carbone, mousses chimiques.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jets d'eau directs. Refroidir à l'eau les boîtiers aérosols exposés à l'incendie ou à la chaleur pour prévenir des éclatements et des explosions.

- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

La chaleur provoque une augmentation de pression dans les boîtiers aérosols, qui se déforment, explosent et peuvent être projetés à une distance importante, avec le risque de propagation de l'incendie. L'exposition à des gaz de combustion peut entraîner de graves risques pour la santé.

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.

Éviter de respirer les vapeurs et porter un appareil de protection respiratoire approprié et homologué.

- Conseils aux pompiers :

- Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

- Autres indications:

Pour le contrôle d'exposition et les équipements de protection, consultez la section 8.

Pour l'élimination ultérieure des déchets, suivre les recommandations de la section 13

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Si les boîtiers aérosols ont subi des dommages qui occasionnent des fuites, éviter d'éventuels points d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils ou de machines qui peuvent produire des étincelles. Ne pas respirer les vapeurs et aérosols. Assurer une ventilation adéquate et isoler immédiatement les boîtiers aérosols endommagés. Aérer la zone contaminée jusqu'à complète disparition du gaz.

- Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les cours d'eau ou les égouts.

Recueillir la phase liquide du produit avec des matériaux absorbants inertes, en évitant les rejets dans les égouts.

Aérer la zone contaminée jusqu'à complète dispersion du gaz.

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement 830/2015/EU

Date d'impression : 22.06.2020

ver.N.: 1

Révision: 22.06.2020

Nom du produit: RELOOK TOUT MARTELE ARGENT

(suite de la page 3)

- Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la section 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13

7 Manipulation et stockage

- Manipulation :

Manipulation uniquement dans des endroits bien ventilés. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Ne pas rallumer les appareils électriques tant que les vapeurs ne sont pas dispersées. Voir aussi la section 8.

Éviter le contact avec les yeux.

Adopter les règles d'hygiène élémentaires.

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

- Préventions des incendies et des explosions :


Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Éviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements à la terre.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker les boîtiers aérosols dans les cartons originaux, en évitant la possibilité de chutes ou de collisions. Ne pas stocker en sous-sol, propulseur et solvants ont une densité nettement plus élevée que l'air. Protéger des rayons du soleil. Conserver au sec et au frais, loin des sources de chaleur. Tenir à l'écart de toute source de combustion. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des agents oxydants et des produits fortement acides ou alcalins. Entreposer dans des endroits destinés aux produits inflammables, avec une ventilation appropriée et loin des appareils électriques en évitant l'accumulation de charges électrostatiques. Respecter les dispositions prescrites par le service d'incendie, en fonction des quantités stockées.

- Stockage : Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

- Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Le produit est généralement utilisé pour des retouches de peinture ou sur des surfaces limitées. Conseil de prudence - prévention P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition des composants ACGIH TLV - TWA (Time Weighted Average) pour 8 h et TLV STEL (Short-Term Exposure Limit) pendant 15 min.

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
115-10-6 oxyde de diméthyle
VME Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm
123-86-4 acétate de n-butyle

VME Valeur momentané: 940 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME Valeur momentané: 550 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

67-64-1 acétone

VME Valeur momentané: 1200 mg/m³, 500 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 250 ppm

7429-90-5 Aluminium en poudre (stabilisée)

VME Valeur à long terme: 5* 10** mg/m³
*pulvérulent **métal

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement 830/2015/EU

Date d'impression : 22.06.2020

ver.N.: 1

Révision: 22.06.2020

Nom du produit: RELOOK TOUT MARTELE ARGENT

(suite de la page 4)

1330-20-7 Xilene (benzene <0.01%)

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
 Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
 Risque de pénétration percutanée

141-78-6 acétate d'éthyle

VME Valeur momentanée: 2800 mg/m³, 800 ppm
 Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

- Valeurs limites biologiques - DNEL**123-86-4 acétate de n-butyle**

Inhalatoire	DNEL (EC)	480 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Travailleurs)
		102 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Consommateurs)
	DNEL/24h	960 mg/m ³ (Court terme - Inhalation - Travailleurs)

numéro CE 919-857-5 - hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Oral	DNEL (EC)	125 mg/kg (Long terme - Oral - Consommateurs)
Dermique	DNEL (EC)	208 mg/kg (Long terme - Cutanée - Travailleurs)
		125 mg/kg (Long terme - Cutanée - Consommateurs)
Inhalatoire	DNEL (EC)	871 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Travailleurs)
		903 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Consommateurs)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	DNEL (EC)	1,67 mg/kg (Long terme - Oral - Consommateurs)
Dermique	DNEL (EC)	153 mg/kg (Long terme - Cutanée - Travailleurs)
		55 mg/kg (Long terme - Cutanée - Consommateurs)
Inhalatoire	DNEL (EC)	275 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Travailleurs)
		33 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Consommateurs)

67-64-1 acétone

Dermique	DNEL (EC)	62 mg/kg (Long terme - Cutanée - Consommateurs)
	DNEL/24h	186 mg/kg (Long terme - Cutanée - Travailleurs)
Inhalatoire	DNEL (EC)	1210 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Travailleurs)
		200 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Consommateurs)
	DNEL/24h	2400 mg/m ³ (Court terme - Inhalation - Travailleurs)

1330-20-7 Xilene (benzene <0.01%)

Inhalatoire	DNEL (EC)	289 mg/m ³ (Court terme - Inhalation - Travailleurs)
		77 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Travailleurs)
		14,8 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Consommateurs)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	DNEL (EC)	4,5 mg/kg (Long terme - Oral - Consommateurs)
Dermique	DNEL (EC)	63 mg/kg (Long terme - Cutanée - Travailleurs)
		37 mg/kg (Long terme - Cutanée - Consommateurs)
Inhalatoire	DNEL (EC)	734 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Travailleurs)
		367 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Consommateurs)
	DNEL/24h	1468 mg/m ³ (Court terme - Inhalation - Travailleurs)

- Valeurs limites biologiques - PNEC**67-64-1 acétone**

PNEC STP (EC)	100 mg/L (station d'épuration)
PNEC (EC)	10,6 mg/L (eau douce)
	1,06 mg/L (eau de mer)
	21 mg/L (émissions occasionnelles)
	30,4 mg/kg (sédiments (eau douce))
	3,04 mg/kg (sédiments (eau de mer))
	33,3 mg/kg (sol)

1330-20-7 Xilene (benzene <0.01%)

PNEC (EC)	0,327 mg/L (eau douce)
	0,327 mg/L (eau de mer)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement 830/2015/EU

Date d'impression : 22.06.2020

ver.N.: 1

Révision: 22.06.2020

Nom du produit: RELOOK TOUT MARTELE ARGENT

(suite de la page 5)

	12,46 mg/kg (eau de mer) 0,327 mg/L (émissions occasionnelles) 12,46 mg/kg (sédiments (eau douce)) 2,31 mg/kg (sol)
141-78-6 acétate d'éthyle	
PNEC (EC)	0,2 mg/m³ (par voie orale) 0,26 mg/L (eau douce) 0,026 mg/L (eau de mer) 1,65 mg/L (émissions occasionnelles) 650 mg/L (station d'épuration) 1,25 mg/kg (sédiments (eau douce)) 0,125 mg/kg (sédiments (eau de mer)) 0,24 mg/kg (sol)
- Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
67-64-1 acétone	
IBE	50 mg/l urine ft acetone

- Indications complémentaires :

La taille des particules du mélange est inférieure à 100 microns, et pour certaines d'entre elles (environ 1% en poids) est inférieure à 10 microns. Le diamètre aérodynamique moyen est de 28 microns. Ces valeurs sont variables en fonction de la température, du délai de livraison et des conditions d'utilisation.

- Contrôles de l'exposition

Éviter l'inhalation de gaz, de vapeurs et de particules d'aérosols en assurant une ventilation adéquate, afin de maintenir les concentrations en deçà des limites d'exposition. Si ces mesures ne suffisent pas à se situer au-dessous de ces limites, utiliser une protection respiratoire appropriée.

- Equipement de protection individuel :**- Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

- Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une ventilation adéquate.

Si les limites d'exposition sont dépassées, se protéger au moyen d'un masque facial complet avec filtre à gaz, vapeurs et poussières organiques de type EN141 – EN143 – EN371

- Protection des mains :

En cas d'utilisation prolongée, utiliser des gants de protection résistant aux solvants, tels que le néoprène ou PVA de type EN374.

- Protection des yeux :

Utiliser des protection oculaires conçues contre les projections de liquide.



Lunette de protection anti - bris de verre EN 166 CE.

Lunettes de protection hermétiques, résistant aux solvants, avec protection latérale de type EN166.

- Protection du corps :

Pas nécessaire si utilisé correctement.
Chaussures et vêtements antistatiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**- Indications générales.****- Aspect**

Forme :

Boîtier aérosol sous pression avec peinture et gaz liquéfié

Couleur :

Variable selon la désignation du produit

- Odeur :

De type solvantée

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement 830/2015/EU

Date d'impression : 22.06.2020

ver.N.: 1

Révision: 22.06.2020

Nom du produit: RELOOK TOUT MARTELE ARGENT

(suite de la page 6)

- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- valeur du pH:	Non applicable au mélange.
- Modification d'état:	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	< 0 °C
- Point d'éclair :	< 0 °C
- Chaleur chimique de combustion :	Supérieur à 20 kJ/g
- Inflammabilité (Directive 2008/47/CEE - 08/04/2008) :	Extrêmement inflammable
- Température de décomposition :	Non déterminé.
- Auto-inflammation :	Supérieur à 300 °C
- Danger d'explosion :	Non déterminé.
- Limites d'explosion :	
inférieure :	3,0 Vol % (LEL)
supérieure :	18,6 Vol % (UEL)
Pression dans le récipient:	4,5 ± 0,2 bar à 20 °C
Densité relative.	0,80 +/- 0,01 à 20 °C
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
- Solubilité dans/miscibilité avec:	
l'eau :	non ou peu miscible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
- Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
- Autres informations	Radioactivité: non radioactif.
- Autres indications:	Le produit n'est pas explosif, toutefois les vapeurs plus lourdes que l'air pourraient générer des mélanges explosifs ou se déposer en galeries et conduites d'aération, s'enflammant en présence de flammes libres, corps incandescents, moteurs électriques, étincelles, accumulations de charges électrostatiques ou autres sources d'ignition, même éloignées du lieu d'utilisation du produit.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** : Aucune réaction dangereuse si correctement utilisées et stockées:
- **Stabilité chimique** : Stable jusqu'à une température de 50 °C
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse si correctement utilisées et stockées.
- **Conditions à éviter** :
Éviter les collisions avec des objets pointus et les chutes, pouvant provoquer perforation ou bris des boîtiers aérosols et générer des fuites de gaz et de solvants inflammables. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. L'exposition à des températures supérieures à 50 °C peut provoquer l'explosion et la projection des boîtiers aérosols à des distances importantes, avec le risque de propagation de l'incendie.
- **Matières incompatibles**:
Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter la corrosion des boîtiers aérosols.
- **Produits de décomposition dangereux**:
Le produit est inflammable, combustion peut donner lieu à la formation des produits de décomposition dangereux.
Voir la section 5

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
- Valeurs de toxicité aiguë

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire LC50/4h 308 mg/L (rats)

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral LD50 >6400 mg/kg (rats)

Dermique LD50 >5000 mg/kg (lapins)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement 830/2015/EU

Date d'impression : 22.06.2020

ver.N.: 1

Révision: 22.06.2020

Nom du produit: RELOOK TOUT MARTELE ARGENT

(suite de la page 7)

Inhalatoire	LC50/4h	21 mg/L (rats)
numéro CE 919-857-5 - hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques		
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat mâle)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg-bw (lapins)
Inhalatoire	LC50/4h	21 mg/L (rats)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	=>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	=>5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	37 mg/L (rats)
67-64-1 acétone		
Oral	LD50	5800 mg/kg (rats)
Dermique	LD50	>20000 mg/kg (lapins)
Inhalatoire	LC50/4h	>50 mg/L (rats)
7429-90-5 Aluminium en poudre (stabilisée)		
Inhalatoire	LC50/4h	5 mg/L (rats)
1330-20-7 Xilene (benzene <0.01%)		
Oral	LD50	5267 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mL/Kg (lapins)
Inhalatoire	LC50/4h	20 mg/L (rats)
141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	LD50	>5000 mg/kg bw (rats)
Dermique	LD50	>18000 mg/kg (lapins) >20000 mg/kg-bw (lapins)
Inhalatoire	LC50/4h	44 mg/L (rats)
	LCL□/6h	>6000 ppm (rats)

- Effet primaire d'irritation**- de la peau :**

Le contact prolongé ou répété sur la peau provoque la suppression de la graisse naturelle et l'apparition éventuelle de dermatite non allergique de contact.

- des yeux : L'exposition prolongée aux vapeurs ou brouillards peuvent causer des irritations aux yeux.

- Sensibilisation : Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation

- Inhalation :

L'inhalation de fortes concentrations de solvants organiques peut provoquer l'irritation des muqueuses et des effets nocifs sur le foie, les reins et le système nerveux. Les symptômes peuvent inclure des maux de tête, des nausées, une faiblesse musculaire, des évanouissements et, dans des cas extrêmes, la perte de conscience.

L'exposition prolongée aux vapeurs ou brouillards peuvent causer une irritation des voies respiratoires.

- Ingestion :

L'ingestion accidentelle de l'aérosol est un événement peu probable. L'ingestion donne une irritation de la gorge, de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Les effets décrits en cas d'inhalation peuvent aussi être constatés.

Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation.

Seulement si aspiré pendant l'éventuelle ingestion l'on pourrait avoir le risque de bronchopneumonie et oedème pulmonaire.

12 Informations écologiques

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, éviter de disperser le produit dans l'environnement.

- Toxicité**- Toxicité aquatique :****115-10-6 oxyde de diméthyle**

EC50/0,5h	=>1600 mg/L (bactéries) (Robra toxicity test)
EC50/48h	=>4400 mg/L (Daphnia) (NEN 6501)
EC50/96h	154,9 mg/L (Algae) (QSAR calculation)
LC50/96h	=>4100 mg/L (poisson) (NEN 6504)

123-86-4 acétate de n-butyle

EC50/48h	44 mg/L (Daphnia Magna)
----------	-------------------------

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement 830/2015/EU

Date d'impression : 22.06.2020

ver.N.: 1

Révision: 22.06.2020

Nom du produit: RELOOK TOUT MARTELE ARGENT

(suite de la page 8)

LC50/96h	18 mg/L (Pimephales promelas)
numéro CE 919-857-5 - hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	
EL50	> 1000 mg/L (Daphnia Magna)
	> 1000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50/96h	> 1000 mg/L (Oncortynchus mykiss)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
EC50	408-500 mg/L (Daphnia Magna)
EC50/48h	=>400 mg/L (Daphnia Magna)
LC50/96h	100-180 mg/L (Oncortynchus mykiss)
67-64-1 acétone	
EC50/96h	302 mg/L (Algues)
LC50/336h	4042 mg/L (poisson)
LC50/48h	1680 mg/L (Daphnia)
1330-20-7 Xilene (benzene <0.01%)	
EC50/24h	1 mg/L (Daphnia Magna)
EC50/72h	4,36 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50	2,6 mg/L (Oncortynchus mykiss)
NOEL/168h	1,57 mg/L (Daphnia Magna)
NOEL/448h	1,3 mg/L (Oncortynchus mykiss)
NOEL/72h	0,44 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)
141-78-6 acétate d'éthyle	
EC50/48h	260 mg/L (Daphnia)
LC50/48h	5600 mg/L (Desmodesmus subspicatus)
	>5000 mg/L (Algues)
LC50/96h	230 mg/L (Pimephales promelas)
NOEC/168h	2,4 mg/L (Daphnia)
NOEC/72h	>100 mg/L (Scenedesmus subspicatus)

- Conduite en systèmes ambiants :

- Potentiel de bioaccumulation :

Le propulseur et les solvants ont de faibles coefficients de partage n-octanol-eau et ne sont pas classés comme bioaccumulables.

Pas applicable

- Mobilité dans le sol : Le propulseur et les solvants sont rapidement dispersés dans l'air sans provoquer de pollution du sol.

- Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange. Le mélange a été évalué selon la méthode conventionnelle et n'est pas classé dangereux pour l'environnement,

Pas applicable

- Indications écologiques additionnelles : La quantité de composés organiques volatils COV est 588 g/l

- Indication générales :

Ne pas laisser pénétrer dans les nappes phréatiques et les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, la restriction des substances chimiques (voir les sections 3 et 2): aucune substance n'est classée comme PBT et vPvB - non applicable.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, éviter de disperser le produit dans l'environnement.

- Autres effets néfastes :

Les solvants et les propulseurs contenus ont un faible potentiel de création d'ozone photochimique.

13 Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets :

Le stockage des aérosols contenant des déchets sera effectué dans une zone propre, délimitée, bien aérée et loin de sources de chaleur et/ou de matériaux incompatibles (voir la section 10) équipée d'un bac de rétention incombustible, imperméable, inattaquable par les déchets et physiquement séparé du stockage des matières premières. Selon la liste européenne des déchets, les codes des déchets ne sont pas spécifiques à l'article mais à son utilisation. Ces codes sont attribués en fonction de l'utilisation de l'article. Eliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement 830/2015/EU

Date d'impression : 22.06.2020

ver.N.: 1

Révision: 22.06.2020

Nom du produit: RELOOK TOUT MARTELE ARGENT

(suite de la page 9)

- Code déchet :

Code de déchet EWC se référant aux bombes aérosols vides : 15 01 10*

Code cartons: CER 15.01.01

Code emballages bouchons plastiques: CER 15.01.02

- Les déchets code EWC signalé pour le mélange ou la substance :

Selon la liste européenne des déchets, les codes de déchets ne sont pas spécifiques à l'article, mais à son utilisation. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur en fonction de l'utilisation de l'article.

- Propriétés dangereuses des déchets:

HP3 = Inflammable

HP4 = irritant

- Emballages non nettoyés :**- Recommandation :**

Elimination conformément aux prescriptions légales.

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Eliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

14 Informations relatives au transport

- No ONU**- ADR, IMDG, IATA**

UN1950

- Nom d'expédition des Nations unies**- ADR**

1950 AÉROSOLS

- IMDG

AEROSOLS

- IATA

AEROSOLS, inflammable

- Classe(s) de danger pour le transport**- ADR****- Classe**

2 5F Gaz.

- Étiquette

2.1

- IMDG, IATA**- Class**

2.1

- Label

2.1

- Groupe d'emballage**- ADR, IMDG, IATA**

néant

- Dangers pour l'environnement:**- Polluant marin :**

Non

- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

- Indice Kemler ADR/RID :

-

- No EMS :

F-D,S-U

- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport :

Les produits aérosols, emballés en quantités limitées LQ2, en vertu du Chapitre ADR 3.4 paragraphes 3.4.1.2 et 3.4.6., sont en exemption ADR/RID et IMDG.

- ADR**- Quantités limitées (LQ)**

1L

- Catégorie de transport

2

- Code de restriction en tunnels

D

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement 830/2015/EU

Date d'impression : 22.06.2020

ver.N.: 1

Révision: 22.06.2020

Nom du produit: RELOOK TOUT MARTELE ARGENT

(suite de la page 10)

- "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1
- UE règlement N° 927/2012 du 09/10/2012 - code nomenclature douanière :	3208 20 90

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
JORF n°0111 du 13 mai 2011 page 8284: Arrêté du 19 avril 2011: classé A+
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 - 59 :**
Ne contient aucune des substances SVHC répertoriée dans la " LISTE CANDIDATE "
- **Réglementation RoHS :**
Ne contient aucune des substances suivantes: plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent, biphenyles polybromés (PBB), polybromodiphényléthers (PBDEs) qui sont répertoriés dans le décret-loi du 4 Mars 2014 n° 27 application de la directive 2011/65/CE (RoHS)
- **Autres Textes de Référence :**
Directive 2008/47/CEE aérosols
Règlement 1907/2006/CEE (REACH)
Règlement 1272/2008/CEE (CLP/GHS).
Règlement 790/2009/CEE
Règlement (UE) N. 453/2010 - 20/05/2010
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

- **Phrases importantes**
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H228 Matière solide inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Remarques pour formation.**
La formation des travailleurs sur les agents chimiques doit être effectuée conformément à la directive n° 98/24/CE.
- **Restriction de l'utilisation recommandée.**
Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et des réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit. Nous déclinons toute responsabilité pour les conséquences des dommages et intérêts dus à l'usage impropre du produit.
- **Acronymes et abréviations :**
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) (=COV)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
STEL: Short Term Exposure Limit
TLV: Threshold Limit Value
TWA: Time Weighted Average
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent very Bioaccumulative
CLP: Classification, Labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals
SVHC : Substance of Very High Concern
PNEC: Predicted No Effect Concentration (Risk Assessment)
ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists.
STEL/C: Short-Term Exposure Limit/Ceiling.
LEL: Lower Explosive Limit
UEL: Upper Explosive Limit

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
conformément au Règlement 830/2015/EU

Date d'impression : 22.06.2020

ver.N.: 1

Révision: 22.06.2020

Nom du produit: RELOOK TOUT MARTELE ARGENT

(suite de la page 11)

BW: Body weight
NOAEL: No Observed Adverse Effects Level
RoHS: Restriction on the use of Hazardous Substances.
RTECS : Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.
NOAEC : No Observed Adverse Effects Concentration
CER : Catalogo Europeo Rifiuti.
NOAEL : No Observed Adverse Effects Concentration
Flam. Sol. 1: Flammable solids, Hazard Category 1
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

FR